

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Concours d'architecture pour la construction de la capitainerie de Serre-Ponçon

L'an deux mille douze, le 19 décembre 2012, à 17h00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Développement de Serre-Ponçon s'est réuni en séance ordinaire en Mairie de Savines-le-Lac, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Victor BERENGUEL, Président.

Séance du 19 décembre 2012

Date de convocation :
Le 20 novembre 2012

NOMBRE DE MEMBRES :

Effectif statutaire : 21

En exercice : 21

Membres présents
Vote(s) pour 15
Vote(s) contre 0
Abstention(s)

Secrétaire de séance :
M. Michel BAUDRY

Auxiliaire Secrétaire de
séance :
M. Christophe PIANA

Etaient Présents : **M. Victor BERENGUEL** (Président), **M. Jean Pierre GANDOIS** (Vice Président), **M. Bernard ALLARD LATOUR** (Vice Président), **M. Marc ZANETTO** (Rapporteur du budget), **M. Jean Claude FERMIER**, **M. Marc AUDIER** (Suppléant de Mme Chantal EYMEOD), **M. Jean BERNARD**, **M. Michel BAUDRY**, **Mme Elisabeth CLAUZIER** (Suppléante de Mme Catherine SAUMONT), **Mme Valérie ROSSI**, **Mme Valérie GRECARD**, **M. Daniel BOSQUET**, **M. Christian DURAND**, **M. Jean Louis PONCET**, **M. Richard SIRI**

Etaient représentés :
Mme Chantal EYMEOD par M. Marc AUDIER
Mme Catherine SAUMONT par Mme Elisabeth CLAUZIER

Etaient invités : M. Christian GROSSAN (CG 05), M. Yves BLANC (représentant la commune de Prunières), M. Yves LELONG (Président du Comité de Promotion), Mme Brigitte FOURETS (Comité de promotion)

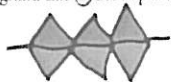
Etaient excusés : M. Joel GIRAUD (Député des Hautes Alpes), M. Pierre DENIS (Conseiller général 05), M. Claude FEUTRIER (Conseiller général 05), M. Roger DIDIER (Conseiller général 05) M. Jean Claude MICHEL (Conseiller Général des Alpes de Haute Provence délégué au tourisme), Mme Anne RINJONNEAU (CG 04 Tourisme), M. Alain ZURBACH (EDF), M. Patrice CEA (CDT 05), M. Michel LANFRANCHI (CCVU)

Exposé des motifs :

Le Président rappelle le contenu de la discussion organisée lors du précédent comité syndical au sujet du concours prévu pour la construction de la capitainerie de Serre-Ponçon. Ce concours fait l'objet d'un partenariat formalisé avec le CAUE des Hautes-Alpes et s'appuie en conséquence sur un cahier des charges élaboré avec l'appui de l'association départementale.

Initialement programmé pour le début du mois, le concours d'architecture rencontre des questions importantes dont il convient de débattre en séance et d'arrêter les réponses par délibération. Ceci constitue la raison pour laquelle le Président a souhaité reporter de quelques semaines l'appel à candidature qui pourrait être engagé en début d'année 2013.

Ainsi, la question environnementale réclame un choix clair exprimé par le comité syndical. La future capitainerie de Serre-Ponçon, au-delà de ses fonctions techniques et administratives, doit pouvoir s'inscrire dans une démarche environnementale exemplaire compte-tenu de la vitrine promotionnelle



qu'elle ne manquera pas de représenter pour le grand public. En ce sens, elle doit intrinsèquement témoigner de la qualité, notamment environnementale, recherchée par le S.M.A.D.E.S.E.P. sur le grand lac des Alpes du sud. Dans ces conditions, le Président propose à l'assemblée délibérante d'adosser ses objectifs de résultats sur la démarche proposée par l'association « Bâtiments Durables Méditerranéens », et de viser à cet effet une reconnaissance de niveau « argent » ou « or », conformément au cahier des charges remis en séance.

La question budgétaire demande également réflexion : alors que le maître d'ouvrage recouvre la possibilité de déterminer, sur la base de son programme prévisionnel, une enveloppe prévisionnelle pour les travaux qu'il sollicite, il conserve également celle de laisser ce champ libre et de demander aux trois équipes retenues dans le cadre du concours, d'établir une proposition budgétaire correspondant à leur projet architectural. Cette proposition, comme celle liée aux montants d'honoraires envisagés, peut également être croisée à la qualité de l'étude architecturale pour permettre au S.M.A.D.E.S.E.P. de plus aisément désigner le titulaire du marché.

Par suite, il est proposé la délibération suivante.

VU :

- L'arrêté préfectoral n°2003-276-1 portant modification des statuts du S.M.A.D.E.S.E.P. ;
- La convention « cadre » du 16 juin 2008 passée entre E.D.F. et le S.M.A.D.E.S.E.P. ;
- La délibération n°2012-04 du 17 février 2012 approuvant le Budget Primitif 2012 ;

CONSIDERANT :

- La nécessité fonctionnelle de doter la retenue de Serre-Ponçon d'une capitainerie, futur siège administratif du S.M.A.D.E.S.E.P.,
- Que l'emplacement de cet équipement structurant a été déterminé dans le domaine public hydroélectrique, sur la commune de Savines-le-Lac (ancienne STEP communale),
- Que ce projet a recueilli, dans le cadre de la vérification de sa faisabilité technique et juridique, des observations favorables exprimées respectivement par courriers de Monsieur le Directeur E.D.F. de l'UP Méditerranée et par Monsieur le Préfet des Hautes-Alpes,
- Que le BP 2012 prévoit la réalisation d'un concours d'architecture pour une dépense prévisionnelle de 40 000 € TTC,
- Le cahier des charges et le règlement de consultation dudit concours,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, réuni le 19 décembre 2012 :

- **APPROUVE** les pièces du dossier de consultation du concours d'architecture pour la construction de la capitainerie de Serre-Ponçon, et notamment ses parties relatives au budget prévisionnel de l'opération et à ses objectifs environnementaux ;
- **INVITE** le Président à engager l'appel public à candidature qui y correspond au cours du premier trimestre 2013.

Ainsi fait, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

Le Président,
Victor BERENGUEL



Extrait du registre des délibérations N° 2012/48 Page 2/2

Membres Adhérents :
Conseil Général des Hautes-Alpes,
Communauté de communes de l'Embrunais, Communauté de communes du Savinois Serre-Ponçon,
Communauté de communes du Pays de Serre-Ponçon, Commune de Chorges.